

Le montant maximum de cette caution correspondant à trois années de loyer charges comprises, s'élève à _____ Euros (
Montant en toutes lettres.)

J'accepte que le montant de la caution ci-dessus mentionnée soit revalorisé chaque année à la date anniversaire du bail le 01 Janvier en fonction de la variation d'un indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre valeur _____ publié par l'INSEE et des régularisations de charges locatives intervenant au cours du bail.

Il est expressément entendu que :

Le présent engagement de cautionnement est consenti pour toute la durée initiale du bail et par dérogation à l'article 1740 du Code civil pour deux renouvellements ou deux tacites reconductions éventuels étant convenu qu'il se poursuivra après l'expiration ou la résiliation pour quelque cause que ce soit et ce jusqu'à la remise des clefs, sans jamais pouvoir dépasser la durée de neuf (9) ans, soit jusqu'au [A comptéter](#).

L'engagement de la caution pourra être mis en jeu par le bailleur ou son mandataire par tout moyen à sa convenance et je m'engage à régler à la première réquisition toute somme non payée par le locataire.

Je m'engage à signaler tout changement de domicile au bailleur ou à son mandataire. En cas de mutation à titre onéreux ou gratuit de l'immeuble objet du présent engagement de caution, ce dernier se poursuivra de plein droit au bénéfice du nouveau bailleur dans tous ces termes et conditions, le nouveau bailleur devant toutefois me notifier la mutation intervenue.

Ledit engagement sera définitivement périmé :

- à la date d'effet du congé régulièrement délivré par [A comptéter](#) si un nouveau colocataire figure au bail
- dans le cas contraire, au plus tard à l'expiration d'un délai de six mois après la date d'effet du congé régulièrement délivré par [A comptéter](#)
- faute d'avoir été mis en jeu au plus tard douze mois après la date d'expiration ou de résiliation du bail susvisé.

Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre (titre I de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989) ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation.

Les données à caractère personnel recueillies par votre agence Foncia, responsable du traitement, font l'objet d'un traitement automatisé destiné à la gestion de biens immobiliers, à la gestion des clients et à la réalisation d'opérations relatives à la prospection, et plus généralement à l'ensemble des démarches nécessaires à l'exercice des missions découlant du présent contrat.

Ces données sont destinées au mandataire. Certaines peuvent être transmises aux entités Foncia à des fins de prospection ou à des partenaires dans le cadre des activités liées à l'exécution du présent contrat. Des informations relatives au(x) bien(s) pourront également être accessibles à tout public en cas de diffusion d'annonces.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement de ces données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection que vous pouvez exercer auprès du Correspondant Informatique et Libertés, Foncia Groupe, 13 avenue Lebrun - 92188 Antony cedex - cil@foncia.fr en joignant à votre demande une copie d'un titre d'identité, ainsi que le nom de votre agence Foncia.

Je m'oppose à recevoir des offres de la part du mandataire et des filiales de Foncia Groupe.

Fait à

le

Bon pour caution

Signature